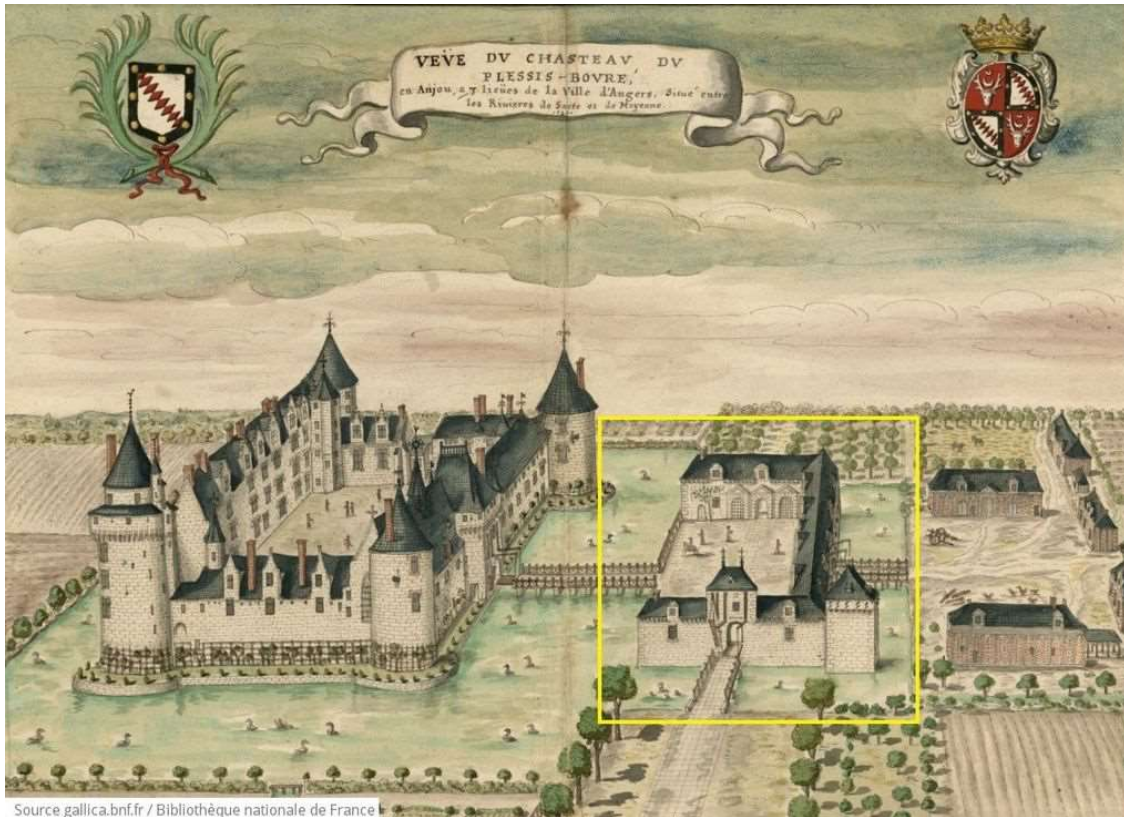


**Définition Avant-cour : (n.f.) Dans un château ou un palais, cour qui précède la cour principale, la cour d'honneur, la haute cour.**

« Avant » s'est formé à partir du latin *ab* (signifiant depuis, avec une connotation de lieu) et *ante* (devant). Une forme *abante* (de devant, en avant) est connue dès le II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. « Cour » dérive du latin *cohors* (génitif *cohortis*, cour de ferme), qui se transforme en *curtis* en bas-latin. L'avant-cour est mentionnée dans le Dictionnaire françois latin de Maistre Jehan Thierry (1564) : « Avantcourt, estoit certaine court à l'entrée du logis de laquelle on entroit en une autre plus grande court à peristyle. Atrium. » Le « t » présent à la fin du terme a disparu dans le Thresor de la langue françoise de Jean Nicot (1606), où on la retrouve définie sous la forme « avantcour ». André Félibien (*Des principes de l'architecture*, 1676) en donne une définition des plus limpides : « Quand il y a plusieurs cours dans une maison, on nomme la première, Avant-court

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France